

DEPARTEMENT YVELINES
ARRONDISSEMENT RAMBOUILLET
CANTON AUBERGENVILLE

COMpte Rendu Du Conseil Municipal

Du Mardi 15 mai 2018

DATE DE CONVOCATION :

7 mai 2018

L'an deux mille dix-huit, le 15 mai à 20h30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de BOISSY SANS AVOIR, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur J.P. CORBY, Maire.

DATE D’AFFICHAGE :

7 mai 2018

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 14

Etaient présents :

BALMELLE Muriel, CHARVALANGE Guy, CORBY Jean-Pierre, CORBY Jérôme, COSNEAU Patrice, DELECROIX Laurence, FOUCHER Patricia, LOPES José, MATHIEU Christine, MONSEGAUD Patrick, PALIN Pascal, PAVARD Daniel

Absents excusés :

TOIS François

JEAN Sylvie

Pouvoirs :

TOIS François donne pouvoir à CORBY Jean-Pierre

JEAN Sylvie donne pouvoir à FOUCHER Patricia

FOUCHER Patricia est nommée secrétaire de séance.

Ajout de deux points à l'ordre du jour :

- **Demande de Fonds de concours 2018 à la CCCY pour les aménagements d'accessibilité PMR**
- **Demande de Fonds de concours 2018 à la CCCY pour la rénovation de la salle des loisirs**

Le dernier Compte rendu du 10 avril 2018 est approuvé par l'ensemble des membres présents.

1/Accessibilité : demande de subvention DETR 2018 (délibération n° 2018-16)

Le Conseil municipal ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire concernant les « travaux PMR pour les bâtiments publics communaux (aménagement intérieur et accès direct) » ;

Considérant le diagnostic d'accessibilité de la commune de Boissy-sans-Avoir établi en juin 2017 par l'Association Liberté Accessibilité et Handicap (LAH) ;

Considérant la priorisation des aménagements envisagés pour l'année 2018 ;

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) – exercice 20218, conformément à la circulaire préfectorale n°254 du 12 avril 2018, soit 30 % du montant des travaux hors taxe (HT) plafonné à 390 000 euros pour la catégorie prioritaire « travaux PMR pour les bâtiments publics communaux (aménagement intérieur et accès direct) » ;

Après en avoir délibéré ;

A l'unanimité ;

ADOpte l'avant-projet de « travaux PMR pour les bâtiments publics communaux (aménagement intérieur et accès direct) » pour un montant de 5 500 € hors taxe (HT) soit 6 600 € toute taxe comprise (TTC) ;

DECIDE de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la programmation DETR 2018 ;

S'engage à financer l'opération de la façon suivante :

Coût estimatif des aménagements	5 500 € HT
---------------------------------	------------

Subvention DETR 2018 (30 %)	1 650 €
Fonds de concours Communauté de communes (1 925 €
Part communale	1 925 €

L'ensemble des subventions ne représente pas plus de 80 % du financement.

La part du financement de la Communauté de communes n'excède pas celui de la commune.

DIT que la dépense sera inscrite au budget primitif 2018, chapitre 21, Immobilisations corporelles, section d'investissement ;

PRECISE que cette subvention sera portée en recette du budget primitif 2018, après notification.

AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

2/ Accessibilité : demande de fonds de concours CCCY 2018 (délibération n° 2018-17)

Le Conseil municipal ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire concernant les « travaux PMR pour les bâtiments publics communaux (aménagement intérieur et accès direct) » ;

Considérant le diagnostic d'accessibilité de la commune de Boissy-sans-Avoir établi en juin 2017 par l'Association Liberté Accessibilité et Handicap (LAH) ;

Considérant la priorisation des aménagements envisagés pour l'année 2018 ;

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention du fonds de concours de la Communauté de communes Cœur d'Yvelines ;

Après en avoir délibéré ;

A l'unanimité ;

ADOpte l'avant-projet de « travaux PMR pour les bâtiments publics communaux (aménagement intérieur et accès direct) » pour un montant de 5 500 € hors taxe (HT) soit 6 600 € toute taxe comprise (TTC) ;

DECIDE de présenter un dossier de demande de dotation dans le cadre du fonds de concours 2017-2020 ;

S'engage à financer l'opération de la façon suivante :

Coût estimatif des aménagements	5 500 € HT
---------------------------------	------------

Subvention DETR 2018 (30 %)	1 650 €
Fonds de concours Communauté de communes	1 925 €
Part communale	1 925 €

L'ensemble des subventions ne représente pas plus de 80 % du financement.

La part du financement de la Communauté de communes n'excède pas celui de la commune.

DIT que la dépense sera inscrite au budget primitif 2018, chapitre 21, Immobilisations corporelles, section d'investissement ;

PRECISE que cette dotation sera portée en recette du budget primitif 2018, après notification.

AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

3/Rénovation de la Salle des loisirs : demande de subvention DETR 2018 (délibération n° 2018-18)

Le Conseil municipal ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire concernant les « travaux de rénovation de la Salle des Loisirs » ;

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) – exercice 2018, conformément à la circulaire préfectorale n°254 du 12 avril 2018, soit 30 % du montant des travaux hors taxe (HT) plafonné à 390 000 euros pour la catégorie prioritaire « maintien des services publics en milieu rural » ;

Après en avoir délibéré ;

A l'unanimité ;

ADOpte l'avant-projet de « travaux de rénovation de la Salle des Loisirs » pour un montant de 6 415 € hors taxe (HT) soit 7 698 € toute taxe comprise (TTC) ;

DECIDE de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la programmation DETR 2018 ;

S'engage à financer l'opération de la façon suivante :

Coût estimatif des aménagements	6 415€ HT
Subvention DETR 2018 (30 %)	1 925 €
Fonds de concours Communauté de communes (2 245 €
Part communale	2 245 €

L'ensemble des subventions ne représente pas plus de 80 % du financement.

La part du financement de la Communauté de communes n'excède pas celui de la commune.

DIT que la dépense sera inscrite au budget primitif 2018, chapitre 21, Immobilisations corporelles, section d'investissement ;

PRECISE que cette subvention sera portée en recette du budget primitif 2018, après notification.

AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

4/Rénovation de la Salle des loisirs : demande de fonds de concours CCCY 2018 (délibération n° 2018-19)

Le Conseil municipal ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire concernant les « travaux de rénovation de la Salle des loisirs » ;

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention du fonds de concours de la Communauté de communes Cœur d'Yvelines ;

Après en avoir délibéré ;

A l'unanimité ;

ADOpte l'avant-projet de « travaux de rénovation de la Salle des loisirs » pour un montant de 6 415 € hors taxe (HT) 7 698 € toute taxe comprise (TTC) ;

DECIDE de présenter un dossier de demande de dotation dans le cadre du fonds de concours 2017-2020 ;

S'engage à financer l'opération de la façon suivante :

Coût estimatif des aménagements	6 415 € HT
---------------------------------	------------

Subvention DETR 2018 (30 %)	1 925€
Fonds de concours Communauté de communes	2 245 €
Part communale	2 245 €

L'ensemble des subventions ne représente pas plus de 80 % du financement.

La part du financement de la Communauté de communes n'excède pas celui de la commune.

DIT que la dépense sera inscrite au budget primitif 2018, chapitre 21, Immobilisations corporelles, section d'investissement ;

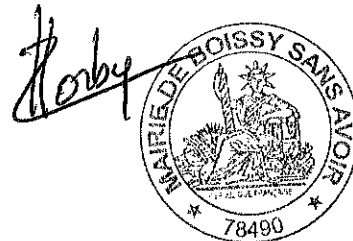
PRECISE que cette dotation sera portée en recette du budget primitif 2018, après notification.

AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

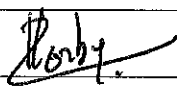
La séance est levée à 21h00

La Secrétaire,
Patricia FOUCHER

Le Maire,
Jean-Pierre CORBY



Les Conseillers municipaux

BALMELLE	Muriel		JEAN	Sylvie	Pouvoir M. FOUCHER
CHARVALANGE	Guy		LOPES	José	
CORBY	Jean-Pierre		MATHIEU	Christine	
CORBY	Jérôme		MONSEGAUD	Patrick	
COSNEAU	Patrice		PALIN	Pascal	
DELECROIX	Laurence		PAVARD	Daniel	
FOUCHER	Patricia		TOIS	François	Pouvoir M. CORBY JP